Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202540-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 16/12/2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 9:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes : DELAUNAY Marie-Annick, HEBBE Joëlle, PERRIN Denise, MM : BELLOIR François, DEMY Nicolas, FAUCHEUX Régis, MENEUST Fabien, ROUL Ludovic

Absent : M. VAN VAERENBERGH Jérôme

A été nommée secrétaire : Mme DELAUNAY Marie-Annick

2025-40 – Remboursement investissement cuisine P'tit Casino

Madame Séverine VERGER a commencé son activité comme gérante du P'tit Casino, depuis le 27 octobre. La commune de Chelun propriétaire du commerce a effectué quelques achats pour ce dernier ; four, ranges-couverts, spot éclairant.

Cependant, des achats ont été réalisés par Madame VERGER sur internet, car les coûts étaient plus avantageux et la commune ne pouvait pas réaliser de mandat via ces sites internet :

- Une caisse enregistreuse chez Sumup d'un montant de 423.36 € TTC
- Une « saladette » (pour les buffets) chez GGM Gastro d'un montant de 565.19 € TTC

Madame VERGER nous a transmis les factures.

Proposition du Maire : Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider le remboursement de ces deux produits à Madame VERGER.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du conseil municipal approuvent le remboursement de ces deux produits à Madame Séverine VERGER.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500770-20251213-202540-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2025

Le Maire
Christian SORIEUX

Secrétaire de séance
Marie-Annick DELAUNAY

Publicité des actes de la commune par publication papier le 16/12/2025